



Ecole du groupe CCIV

# BTS Professions immobilières

**VENTE  
IMMOBILIER**

## Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'état BTS Professions immobilières à l'issue de la formation.

Il reçoit, en outre, un certificat professionnel de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil.

## Les objectifs de la formation

*Préparer de futurs professionnels de la transaction et de la gestion de biens immobiliers.*

### Perspectives professionnelles

- Agent immobilier
- Administrateur de biens immobiliers
- Administrateur de syndic
- Promoteur/Constructeur

### Secteurs d'activité

Le titulaire du diplôme pourra exercer ses compétences dans des :

- Agences immobilières
- Sociétés immobilières
- Bureaux de vente de sociétés de promotion
- Cabinets d'administration de biens
- Toutes entreprises ou collectivités gestionnaires de biens immobiliers

### Nos partenaires

- Agence principale
- Orpi
- Guy Hoquet
- Touchet Gestion
- Saint-Louis Immobilier
- Real 31

### Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 2 ans, sur le mode de l'alternance école-entreprise :

- 1 semaine à l'ITEVEC
- 1 semaine en entreprise

### Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat d'alternance avec un employeur agréé ou habilité

### Modalités d'inscription

Après étude du dossier et entretien de motivation. Recrutement à partir de mars pour une rentrée début septembre.

### Pré-requis

- Etre titulaire du Bac

## Contact

Karine BRIET  
01 39 04 27 76  
itevec@versailles.cci.fr

## ITEVEC

26 ter, rue d'Hennemont  
78100 Saint-Germain-en-Laye  
01 39 04 27 78  
www.itevec.com

## Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti

perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



**Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.**

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

### Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Anglais
- Economie générale
- Economie d'entreprise
- Droit

Enseignement professionnel :

- Actions professionnelles appliquées
- Communication commerciale
- Techniques commerciales
- Fiscalité
- Gestion
- Techniques du bâtiment
- Entrepreneurat : initiation à la création ou à la reprise d'une entreprise

### Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

Trois axes professionnels (Gestion de biens immobiliers, gestion de copropriété, négociation de biens de promotion immobilière)

- Prospection de propriétaires loueurs et vendeurs
- Prise de mandats/conseils
- Recherche de locataires/acquéreurs
- Contrats de location/gestion de l'entretien des risques
- Vente de biens et rédaction des actes
- Tenue de conseils syndicaux de copropriétés et d'assemblées générales
- Administration d'immeubles

### Poursuite d'études envisageable

- Licence pro Droit de l'urbanisme et de l'immobilier
- Licence pro Chargé de gestion patrimoniale immobilière
- Licence pro Négociation et promotion immobilière

Tout sur les écoles  
du groupe CCIV  
[www.ecoles.versailles.cci.fr](http://www.ecoles.versailles.cci.fr)